



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Deuxième assemblée régulière du conseil d'administration du
lundi 22 février 2021

PROCÈS-VERBAL

Deuxième assemblée régulière de l'année 2021 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 22 février 2021 à 19 h 00 par Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Présidente
M. Olivier Tardif-Paradis	Secrétaire
Mme Alexandra-Maude Grenier	Trésorière
Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon	Administratrice
M. Louis Dumoulin	Administrateur
M. Aleksandre Lessard	Administrateur
Mme Claudia Nguyen	Administratrice
Mme Rose Savard-Paquet	Administratrice

Membre sans droit de vote

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants
------------------	--

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Fabien Abitbol	Vice-président
M. Jean Beaulieu	Administrateur

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Nichola Blomfield	Enseignante anglais langue seconde
Mme Émilie Savard-Landry	Élève de secondaire 3 École secondaire Joseph-François-Perrault
M. Christian Bélanger	Conseiller en environnement Division de la foresterie urbaine et horticulture Ville de Québec
Mme Nadia Mohammed-Azizi	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, **neuf** citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-02-01	19 h 00	Ouverture de l'assemblée
21-02-02	19 h 02	Lecture et adoption de l'ordre du jour
21-02-03	19 h 05	Adoption et suivi du procès-verbal du 25 janvier 2021
21-02-04	19 h 08	Présentation – Projet d'espace collectif de l'École Joseph-François-Perreault
21-02-05	19 h 23	Présentation – division de la foresterie urbaine sur l'abattage d'arbres au cimetière St-Matthews
21-02-06	19h35	Présentation – Collectif mobilisateur des coopératives de SJB
21-02-07	19 h 40	Première période de questions du public
21-02-08	19 h 55	Période du conseiller municipal – Jean Rousseau
21-02-09	20 h 15	Résolutions <ul style="list-style-type: none">● Résolution : Rappel de la position du CQSJB sur la limite de vitesse à 30 km/h dans la portion nord de Saint-Jean-Baptiste● Résolution : soutien financier à la Société historique de Québec dans le cadre du printemps de Saint-Jean-Baptiste● Résolution : composition du comité communications● Résolution: responsabilité du projet <i>Sécurité routière</i>● Résolution: responsabilité du mémoire mobilité active
21-02-10	20 h 30	Deuxième période de questions du public
21-02-11	20 h 40	Fonctionnement, informations <ul style="list-style-type: none">● Suivi – Résolution de janvier 2021 sur l'enfouissement des gouttières et des fils électriques● Société de développement commercial (SDC)● Consultation sur les graffitis – Commentaires reçus
21-02-12	20 h 55	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">● État des finances● Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de janvier 2021.● Résolution : Paiement de la facture Survey Monkey
21-02-13	21 h 10	Divers
21-02-14	21 h 15	Levée de l'assemblée

21-02-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Mélissa Coulombe-Leduc constate le quorum et ouvre la réunion à 19h04.

21-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Ajout d'une présentation du Collectif mobilisateur des Coopératives de Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

21-02-03 Adoption et suivi du procès-verbal du 25 janvier 2021

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. CLAUDIA NGUYEN, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 25 janvier 2021 tel quel.

Adopté à l'unanimité.

21-02-04 Présentation – Projet d'espace collectif de l'École Joseph-François-Perreault

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que le Conseil a été invité à diffuser sur sa page Facebook la campagne de financement du projet qui sera présenté. Mme Émilie-Sarah Landry, élève de secondaire 3 et Mme Nichola Blomfield, enseignante d'anglais, langue seconde de l'école secondaire Joseph-François-Perrault présentent ensemble le projet d'aménagement ainsi que sa campagne de financement en cours sur La Ruche.

Lien : <https://laruchequebec.com/fr/projet/e99aeaaa-9e6a-41cc-afb5-f430c19c2216>

Mme Émilie-Sarah Landry présente la page dédiée à la campagne de financement en y faisant la lecture de la description du projet et en présentant quelques images des aménagements envisagés.

Mme Nichola Blomfield explique que ce sera un espace partagé entre les élèves et la communauté. Les élèves désiraient avoir des endroits permettant de recevoir les cours, des aires de repos et des tables pour manger à l'extérieur. Si l'ensemble du financement est obtenu, il est prévu d'illuminer les différents modules le soir.

Mme Nichola Blomfield souligne également la collaboration d'une grande partie de la communauté. Le collège étant situé au croisement des quartiers Montcalm et Saint-Jean-Baptiste mais aussi tout près de la basse-ville. Plusieurs commerçants ont fait dons de contreparties, et ce malgré le contexte difficile de la pandémie. Ils observent une communauté « tissée serrée », solidaire au projet d'aménagement du Collège.

Le projet a déjà un impact positif sur les jeunes étudiants qui s'impliquent activement dans le projet. Ils y développent des qualités entrepreneuriales ainsi qu'une conscience sociale.

Les résidents de Saint-Jean-Baptiste pourront donc profiter d'une école de bassin embellie. Plusieurs organisations pourront bénéficier des nouvelles installations notamment, les camps de jour de Lucien-Borne et l'Académie d'art du déplacement. L'école pense organiser des séances de cinéma plein air ainsi que des activités de bricolage où l'école primaire d'à côté pourrait être invitée à participer.

Le frigo communautaire sera conservé devant l'école.

En ces temps de pandémie, les jeunes manquaient d'espace pour se rassembler à l'extérieur. Ils voulaient rendre les lieux plus agréables pour les jeunes et la communauté et les inciter à sortir dehors.

La Ville n'a pas pu contribuer financièrement au projet, car celui-ci ne cadre dans aucune définition des programmes existants.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc précise que la levée de fonds en est déjà à 14 000\$ sur un objectif total de 22 000\$. Elle demande également si le matériel a été pensé de façon à être durable puisque nous sommes au centre-ville et qu'il y a des risques de bris et graffitis. Mme Nichola Blomfield lui répond que la durabilité fait parti des critères pris en compte dans le projet. Le composite de plastique choisi, à défaut d'être écologique, est très solide et durable.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc demande si elle sait la proportion d'élèves du collège provenant du quartier Saint-Jean-Baptiste. Mme Nichola Blomfield n'a pas les données exactes, mais elle estime qu'environ le quart.

M. Louis Dumoulin trouve intéressant que les installations puissent être utilisées l'été lorsque l'école est fermée et ainsi bénéficier au camp de jour. Il trouve dommage que la Ville n'ait pas trouvé le moyen de contribuer. Il demande si une utilisation de l'espace est prévue pour l'hiver.

Mme Nichola Blomfield spécifie que les installations ne sont pas envisagées pour l'hiver, exception faite du rond-point où pourront se faire des feux avec des chocolats chaud. Cet hiver par contre avec la pandémie ce type d'activités n'a pas pu avoir lieu.

M. Louis Dumoulin souligne que le concept d'espace éphémère de la Ville pourrait éventuellement s'adapter à ces espaces devant l'école.

M. Aleksandre Lessard demande si dans le budget proposé de l'argent est prévu pour l'entretien, notamment pour rafraîchir la peinture. Mme Nichola Blomfield rassure que cela fait partie de leurs préoccupations et que cela est discuté, mais qu'il n'y a pas pour le moment un budget qui y est réservé.

Le conseil s'engage à diffuser à nouveau le projet sur sa page Facebook d'ici la fin de la campagne.

Mme Nichola Blomfield rappelle que pour chaque dollar amassé, le fonds *Mille et un pour la jeunesse* ajoutera un autre dollar.

21-02-05 Présentation – division de la foresterie urbaine sur l'abattage d'arbres au cimetière St-Matthews

M. Jean Rousseau met la présentation en contexte. Ces derniers jours, 5 arbres ont été abattu dans le cimetière St-Matthews. Pour clarifier la situation, M. Jean Rousseau a demandé une présentation pour expliquer les raisons justifiant cet abattage, la démarche derrière, car cela affecte notre canopée déjà très faible dans notre quartier. Après vérification, cela ne semble pas clair si les arbres abattus seront remplacés, mais M. Jean Rousseau a bon espoir d'être entendu.

Christian Bélanger, conseiller en environnement de la division de la foresterie urbaine et de l'horticulture et coordonnateur du programme de lutte de la maladie hollandaise de l'orme et de l'agrile du frêne, nous explique que la situation qui nous préoccupe est directement liée au programme de lutte de la maladie hollandaise de l'orme.

Dans le cas présent, l'abattage constituait un outil de préservation. Dans le cadre du programme, tous les arbres du cimetière ont été analysés. Les plus sains d'entre eux ont été injectés de façon préventive avec un traitement avec fongicide valide pour une période de 3 ans. Les 5 qui ont été abattus étaient des arbres en mauvaise condition qui n'auraient pas tolérés l'injection, car cela constitue un stress pour l'arbre.

La maladie de l'orme se transmet de diverses façons. La première, c'est par un insecte qui transporte un champignon lorsqu'il va se nourrir sur l'orme. Le champignon va ensuite, se développer, l'infecter et causer sa mort. La deuxième est par greffe racinaire, i.e. que deux ormes rapprochés partageant leur eau et leurs nutriments pourraient se partager le champignon également.

Une des façons d'éviter la propagation de la maladie d'un arbre à l'autre est d'éliminer l'arbre qui est vulnérable. L'autre possibilité, est d'isoler les arbres l'un de l'autre en sectionnant les systèmes racinaires afin que les greffes racinaires ne puissent pas transmettre la maladie. Cette dernière méthode n'est évidemment pas applicable à un cimetière et un lieu archéologique comme St-Matthews, c'est pourquoi les arbres ont dû être abattus. Il était impossible d'y creuser les tranchées nécessaires à la seconde méthode. Les 5 arbres ont donc été sacrifiés car ceux-ci constituaient une menace pour l'ensemble des arbres du parc, car le traitement ne les protège pas contre le transfert par greffe racinaire.

L'abattage permettra de préserver des ormes de très grandes valeurs présents sur le site. Entre autres, un de 172 cm de diamètre qui surplombe le bâtiment, c'est le plus bel orme à l'inventaire des arbres municipaux. C'est un arbre remarquable. On le remarque facilement en été car c'est un arbre extrêmement vigoureux. Il y a aussi d'autres ormes d'exception sur le site, des arbres de plus de 110 cm, ce qui signifie qu'ils sont plus que centenaires. Ils font le cachet du site, le charme de l'endroit, c'est important de les préserver.

Ce programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme permet de maintenir un taux de mortalité des ormes bas dans la Ville de Québec et permet de maintenir une population d'ormes d'Amérique assez importante. Il peut sembler drastique, mais dans ce cas-ci, il s'agit d'abattre des ormes vulnérables pour préserver des ormes de très grandes valeurs.

Pour ce qui est du remplacement, cela sera évalué, mais dans les faits, c'était déjà des arbres opprimés de plus petit diamètre qui poussaient sous couvert, alors leur disparition n'affecte pas beaucoup le visuel. L'impact est plutôt minime, ça ne crée pas de grandes trouées. Il y a des

arbres d'autres essences aussi dans ce parc, notamment des érables et des chênes. L'intégrité du parc est maintenue et les autres continueront d'être traités au 3 ans.

Les travaux sont maintenant terminés, le bois a été ramassé. Ce qu'il restera à faire au printemps, ce sera de mettre les souches le plus bas possible au niveau du sol – puisque sur un site archéologique, on ne peut pas faire un essouchement traditionnel – et les écorcer afin d'empêcher que l'insecte ne puisse s'y créer un habitat.

Aussi, pendant l'été il y a 3 visites prévues pour détecter d'éventuels symptômes de la maladie et ce, même s'ils sont traités.

M. Aleksandre Lessard demande depuis combien de temps les travaux d'abattage étaient prévus. M. Christian Bélanger répond que les travaux étaient prévus pour l'hiver depuis un certain temps. Ces travaux sont plus facilement exécutés l'hiver, car le parc est fermé aux visiteurs. M. Aleksandre Lessard signifie que le Conseil de quartier apprécierait être éventuellement prévenu de tels travaux en amont.

M. Christian Bélanger est bien d'accord. Il explique aussi qu'il y a une nouvelle procédure qui a été mise en place afin d'aviser des travaux d'abattages dits « sensibles », afin de donner le temps aux personnes de réagir. Donc, à l'avenir l'avis devrait arriver un plus à l'avance.

M. Jean Rousseau souligne que c'est une amélioration, car auparavant, il n'y aurait pas eu d'avis du tout. Il insiste en disant que c'est important de communiquer ce genre d'informations, car les gens y réagissent, y sont sensibles et le fait d'avoir été avisé préalablement, d'en connaître les raisons facilite beaucoup l'acceptation.

M. Aleksandre Lessard demande si les arbres abattus avaient une valeur commerciale ou auraient pu avoir une deuxième vie? M. Christian Bélanger mentionne que 4 d'entre eux étaient des arbres de petit diamètre. Plusieurs ormes sont abattus par an et comme pour le frêne, le programme essaie de les valoriser le plus possible. Parfois il y a des demandes pour des projets spéciaux notamment. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'avec l'orme, il doit être écorcé pour éliminer l'insecte et neutraliser le bois avant de l'utiliser, mais ils sont ouverts à recevoir des projets visant la revalorisation.

M. Olivier Tardif-Paradis mentionne que puisque SJB a le taux de canopée le plus bas, le Conseil de quartier apprécie être avisé lorsque des arbres sont coupés, mais aimerait aussi entendre parler des projets qui prévoient en planter de nouveaux.

M. Louis Dumoulin parle de certains abattages ayant eu lieu dans les dernières années au même endroit. M. Christian Bélanger explique qu'en effet, c'est un site qu'ils ont à l'œil et que l'arbre abattu en 2018 avait été abattu en raison de la détection de symptômes de la maladie. La souche est restée sur place vu la valeur patrimoniale de l'endroit.

M. Louis Dumoulin demande s'il est prévu de faire la promotion de ces arbres centenaires, comme par exemple une visite des arbres importants comme façon de les faire connaître à la population. Il cite le livre « Nos champions » de Mme Hardy. L'orme d'Amérique présent au parc est l'un des plus beaux spécimens dans le domaine public à Québec. M. Christian Bélanger mentionne que pour annoncer l'abattage, ils avaient installé des pancartes mentionnant cet arbre de 172 cm, de plus de 150 ans. Il admet qu'il y a certainement de belles choses à faire afin d'inciter la population à s'intéresser plus à ces arbres et que les gens s'approprient davantage leur forêt urbaine.

21-02-06 Présentation Collectif mobilisateur des Coops de SJB

Mme Rebecca Hennigs, M. Matthias Coquereau et Mme Nathalie Hébert, sont 3 des 4 fondateurs du Collectif mobilisateur des Coopératives de SJB.

Mme Rebecca Hennigs revient sur les origines du projet. En discutant avec ses voisins, ils se sont rendus compte qu'ils doivent gérer beaucoup de choses en plus de devoir mobiliser leurs membres. Ils sont toujours à la recherche des meilleurs outils. De là est venue le besoin de se connecter aux autres Coopératives. Il y a un an, ils ont organisé un atelier à la librairie Saint-Jean-Baptiste pour parler des bons et moins bons coups des coopératives. Une vingtaine de personnes y ont participé. La FECHAQC s'est intéressée au projet et a voulu les accompagner dans la création d'un projet pilote de mobilisation à l'échelle locale d'un quartier. L'objectif de l'initiative est de mobiliser les gens autour du modèle coopératif à une échelle plus locale, d'améliorer le partage des connaissances, des outils et d'encourager davantage collaboration entre les coopératives.

Pour ce faire, ils ont d'abord créé une page Facebook que 200 personnes ont joint et où les gens échangent déjà des informations et des outils. Malgré tout, cela ne semble pas suffisant pour répondre aux besoins. Le Collectif, accompagné de la FECHAQC, a donc décidé de demander une subvention afin de pouvoir embaucher une personne se dédiant à la coordination, la mobilisation et la communication afin de favoriser la mobilisation de toutes les coopératives. Ils voient une limite à ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes à travers des café-rencontres. Il manque une vision globale, une structure, un plan.

Les quatre volets du projet que la personne embauchée coordonnerait sont : la mobilisation, l'événement et la communication, une appartenance forte et une meilleure gestion.

M. Matthias Coquereau rappelle qu'une coopérative est une entreprise et que ce n'est pas tout le monde qui semble au courant. La gestion d'une entreprise nécessite une communication efficace, partager les bons coups. Le projet veut aussi accroître l'appartenance au quartier en faisant connaître et en valorisant son histoire de luttes pour la création de coopératives. Développer des outils peut demander beaucoup de temps alors qu'il serait plus profitable de mettre en commun nos ressources en échangeant nos meilleures pratiques. Une coopérative amène des avantages au niveau financier mais demande aussi beaucoup d'implication personnelle, alors de travailler avec des outils déjà éprouvés pourrait faciliter la vie des membres.

Ils ont eu plusieurs idées de livrables possibles pour le projet, notamment une plateforme pour échanger, rendre plus visibles les coopératives du quartier avec une carte ou une visite guidée. Donc, avoir une personne qui coordonne le tout permettra selon Mme Rebecca Hennigs de faire plus de choses et d'agir de façon plus cohérente avec des actions qui ont une plus grande portée.

M. Matthias Coquereau précise que la demande faite au Conseil de quartier est un appui de principe à travers une lettre d'appui qui sera jointe à la demande de subvention.

Sur proposition de Mme Mélissa Coulombe-Leduc dûment appuyé par M. Louis Dumoulin, le conseil de quartier SJB approuve l'envoi d'une lettre d'appui au Collectif mobilisateur des coopératives de SJB. Adopté à l'unanimité. (Lettre en annexe 1)

21-02-06 Première période de questions du public

Aucune question.

21-02-07 Période du conseiller municipal – Jean Rousseau

M. Jean Rousseau présente une carte du quartier. Il présente le plan de réduction de la vitesse et du passage écolier qui s'appliquera prochainement à notre quartier. La Ville en fera la présentation officielle le 3 mars prochain, ouverte à l'ensemble des conseils de quartier. À titre d'élu, M. Jean Rousseau a pu soumettre des suggestions pour modifier certaines de ces limites de vitesse. Normalement, la rue St-Jean, en tant qu'artère d'agglomération, est à 50 km/h. Ce qui est proposé dans le plan, c'est qu'elle soit réduite à 40km/h à partir de Turnbull (et à 30 km/h lorsque l'école est ouverte). Plusieurs autres rues tomberont à 40 km/h, par contre, on observe que peu importe la limite imposée, celle-ci n'est pas respectée, ce qui amène un certain danger. La Ville fera de la sensibilisation afin de faire connaître les nouvelles limites de vitesse avec des indicateurs lumineux à certains endroits et l'imposition d'amendes notamment

M. Rousseau s'est inspiré d'une résolution émise par de le Conseil de quartier afin de demander de baisser la limite de vitesse à 30km/h sur la rue St-Jean, étant donné la grande quantité de piétons dans le quartier et la proximité de l'école. La même demande a été faite pour Salaberry qui sépare SJB et Montcalm où plusieurs passages piétonniers ne sont pas respectés.

Concernant le passage écolier, la Ville devait faire une présentation auprès du conseil d'établissement seulement, mais M. Jean Rousseau a sollicité une présentation pour le Conseil de quartier également car ça touche tout le monde.

Le corridor écolier a tendance à grandir dans ce contexte de pandémie vu la distance requise dans les transports écoliers. Ces mesures ont généré que plus d'enfants doivent se rendre à pied à l'école notamment depuis le sud, en traversant René-Lévesque. La distance du parcours écolier est donc plus étendue qu'à l'origine.

Globalement, selon ce qui est proposé, on aura une réduction significative des vitesses dans le quartier. Cependant, M. Jean Rousseau insiste que sans aménagement de saillis de trottoir, il n'y aura pas de réduction effective de la circulation. Malheureusement, M. Marc des Rivières refuse qu'il y ait des îlots ralentisseurs.

L'implantation de la réduction des limites de vitesse est prévue pour les mois de mai et juin.

En raison des temps plutôt doux qui amènent la fonte des neiges, on constate une accumulation de glace sur de nombreux trottoirs. Le défi qui se présente est que les déneigeurs, compagnies privées pour la plupart, ont tendance à sortir la machinerie que lorsqu'il y a des chutes de neige. L'équipe de M. Jean Rousseau a vérifié auprès de la Ville si celle-ci se sentait responsable de déglacer. Ils ont affirmé qu'ils mettraient des abrasifs et sels de déglacage aux endroits où ils recevraient des plaintes. Ce n'est donc pas fait de façon systématique.

Il encourage donc à répertorier les endroits particulièrement problématiques, comme par exemple la rue des Zouaves, et de l'en informer. Ils répertorient dans un fichier Excel les endroits spécifiques afin de demander des interventions ciblées.

M. Jean Rousseau questionne aussi la présence, encore aujourd'hui, de gouttières verticales qui tombent sur le trottoir plutôt que sous le trottoir afin de rejoindre les drains directement.

La Ville martèle que lorsqu'il y aura des travaux importants, ils le feront. Alors M. Jean Rousseau questionne quels sont ces gros travaux. Les seuls ayant été identifiés semblent être sur Saint-Olivier entre St-Augustin et Honoré-Mercier. Il n'y a pas de nouveaux trottoirs cette année de prévus dans notre quartier.

Cette notion d'attendre des travaux majeurs pour mettre les gouttières sous terre n'est pas gagnante pour les citoyens car manifestement, ce sera long. C'est exactement la même chose pour l'enfouissement des fils électriques et le retrait des poteaux.

Concernant la glace sur les toits, M. Jean Rousseau rappelle qu'il y a une obligation des propriétaires d'agir s'il y a des glaces sur leur toit ou des glaçons qui pendent. Certains propriétaires semblent l'ignorer. M. Jean Rousseau propose d'inviter un responsable pour expliquer au conseil quelles sont les obligations des propriétaires et les mesures qu'ils peuvent prendre. Les citoyens peuvent porter plainte, mais la Ville essaie d'être plus proactive.

Concernant la rue des Zouaves, il y aura un marquage au sol digne de ce nom sur la rue St-Jean à la hauteur de ladite rue. Ça fait deux ans que c'est demandé à la Ville.

Concernant l'aménagement de la Place devant Lucien-Borne, juste à côté du projet proposé devant l'école Joseph-François-Perrault, celui-ci devait faire partie intégrante des aménagements fait sur la rue St-Jean / Ste-Foy / Salaberry / Cartier. Pour l'instant il n'y a qu'une grande bande de terre. Il faudra faire des pressions.

M. Jean Rousseau rappelle le projet de sentier aménagé dans la falaise qui se discute depuis plusieurs années, appelé le coteau Ste-Geneviève, qui partirait de la côte St-Sacrement jusque dans notre quartier. Ce projet traîne.

21-02-08 Résolutions

- Résolution : Rappel de la position du CQSJB sur la limite de vitesse à 30 km/h dans la portion nord de Saint-Jean-Baptiste

Résolution CA-21-10

Attendu les principes énoncés par le Ministère des Transports du Québec dans son guide « Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain »;

Attendu la résolution CA-15-75 adoptée le 15 septembre 2015 par laquelle le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste demandait la réduction de la vitesse à 30 km/h sur toutes les voies de circulation du quartier Saint-Jean-Baptiste situées au nord du boulevard René-Lévesque entre l'avenue de Salaberry et l'avenue Honoré-Mercier;

Attendu la résolution CA-16-22 adoptée le 15 mars 2016 par laquelle le conseil d'administration demandait de limiter la vitesse à 30km/h sur la rue Saint-Jean entre l'avenue Turnbull et l'avenue Honoré-Mercier pendant l'été 2016;

Attendu la résolution CA-18-27 adoptée le 6 mars 2017 par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste concernant la vitesse dans le quartier Saint-Jean-Baptiste;

Attendu la Vision 2040 dans laquelle le conseil d'administration du CQSJB préconise qu'il faut pour avoir un milieu de vie performant, abaisser la vitesse de circulation des véhicules motorisés à 30km/h dans les rues résidentielles du quartier et qu'il faut pour avoir un milieu de vie dynamique, restreindre la circulation automobile sur la rue Saint-Jean entre l'avenue Turnbull et l'avenue Honoré- Mercier;

Attendu la Vision Zéro accident adoptée par la résolution CA-16-75 le 1er novembre 2016 **et la volonté de faire du quartier Saint-Jean-Baptiste un éco-quartier;**

Attendu que, à plusieurs reprises, le projet de bande cyclable bidirectionnelle sur la rue Saint-Jean a été proposé par différents groupes;

Attendu que l'école primaire Saint-Jean-Baptiste est située entre les rues Saint-Jean et d'Aiguillon et à la fin d'une courbe vers l'est;

Attendu la confusion dans le message aux automobilistes i.e. que la limite de vitesse sur la rue Saint-Jean aux jours et aux heures scolaires passe de 50km/h à 30 km/h;

Attendu que le c.a. du Conseil de quartier du Vieux-Québec a accepté la proposition de la Ville de Québec de fixer la vitesse de circulation sur sa portion de la rue Saint-Jean à 30 km/h;

Attendu qu'une harmonisation des vitesses de circulation automobile des deux sections de la rue Saint-Jean est conforme à nos attentes (SDC et CQSJB);

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉ(E) PAR MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste réitère sa demande de limiter à 30km/h la vitesse (sauf pour les véhicules d'urgence) sur toutes les voies de circulation du quartier Saint-Jean-Baptiste situées au nord du boulevard René-Lévesque entre l'avenue de Salaberry et l'avenue Honoré-Mercier, incluant l'artère commerciale Saint-Jean.

Que la présente résolution soit transmise à Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente du comité exécutif, elle est responsable des dossiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de même que ceux du patrimoine, et à M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : soutien financier à la Société historique de Québec dans le cadre du Printemps de Saint-Jean-Baptiste

Résolution CA-21-11

Attendu que la Société historique de Québec (SHQ) et le CQSJB ont convenu, dès juin 2019, d'organiser, de mars à juin 2020, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste une 2ème édition du Printemps de..., la première édition ayant été dans le quartier saint-Sacrement, un ensemble d'événements (conférences, quiz dans le journal *Le Soleil*, article dans le *Journal de Québec*, émission de radio, publication d'une revue sur le quartier, visite guidée (si la situation sanitaire le permet dans ce dernier cas), etc.) devant faire découvrir le quartier Saint-Jean-Baptiste aux résidents du quartier et mettre en valeur le patrimoine culturel et historique du quartier.;

Attendu que le CQSJB, lors d'une assemblée publique régulière à l'automne 2019, avait accepté le principe de participer financièrement pour un montant n'excédant pas 1500\$;

Attendu que le Printemps de Saint-Jean-Baptiste n'a pu être organisé tel que prévu au printemps 2020 à cause de la pandémie;

Attendu que le Printemps de Saint-Jean-Baptiste, chapeauté par la SHQ, se tiendra dans le quartier Saint-Jean-Baptiste du 20 mars au 20 juin 2021 suivant une programmation adaptée à la situation sanitaire;

Attendu que le c.a du CQSJB, lors de sa rencontre publique mensuelle du 25 janvier 2020, a eu une présentation du projet par Alex Tremblay-Lamarche, président de la Société historique de Québec, et par Emmy Bois, coordonnatrice du Printemps de Saint-Jean-Baptiste pour la SHQ,

Attendu que Alex Tremblay-Lamarche a accepté de remettre au CQSJB 25 exemplaires de la revue Quebecensia sur le quartier Saint-Jean-Baptiste devant nous servir de cartes de visite lors de certains événements;

Il est proposé par M. LOUIS DUMOULIN et appuyé par MME ROSE SAVARD-PAQUET que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste devienne partenaire catégorie Prestige et verse à la Société historique de Québec la somme de 1500\$ pour l'organisation du Printemps de Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : gestion de la page Facebook

Résolution CA-21-12

Considérant que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (CQSJB) s'est doté, fin 2011, d'une page Facebook;

Considérant que depuis septembre 2019 les administrateurs de cette page sont Mme Alexandra-Maude Grenier et M. Fabien Abitbol;

Considérant qu'il est préférable que la page Facebook du conseil de quartier soit gérée par trois personnes;

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER DÛMENT APPUYÉE PAR MME CLAUDIA NGUYEN, IL EST RÉSOLU de nommer M. Aleksandre Lessard comme administrateur de la page Facebook du CQSJB.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : responsabilité du projet Sécurité routière

Résolution CA-21-13

Considérant que la ville de Québec a adopté en 2020 la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024*;

Considérant qu'afin d'appuyer cette stratégie, la ville de Québec a créé le *Programme de soutien à la mobilisation* dont les modalités permettent aux conseils de quartier de présenter des projets relatifs à la sensibilisation sur la sécurité routière de nos citoyens;

Considérant que le conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste a créé un comité chargé d'évaluer divers projets répondant aux critères d'admissibilité du *Programme de soutien à la mobilisation*;

Considérant que le 30 novembre 2020 qu'une demande de subvention au montant de 3 000\$ a été déposée à la ville de Québec pour l'année 2021;

Considérant la personne responsable du dossier a récemment quitté ses fonctions d'administrateur au conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste;

SUR PROPOSITION DE M. ALEKSANDRE LESSARD DÛMENT APPUYÉE PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, il est proposé de nommer Mme Mélissa Coulombe-Leduc, présidente du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, comme nouvelle responsable du dossier de la sécurité routière.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : composition du comité pour le mémoire mobilité active

Résolution CA-21-14

Considérant qu'en 2016, la ville de Québec lançait sa première Vision des déplacements à vélo;

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville déploie différentes actions pour encourager un nombre grandissant de citoyens à adopter les modes de transports actifs dans leurs déplacements quotidiens;

Considérant que par « mobilité active », on entend la marche, le jogging, le patin à roues alignées, les fauteuils roulants, le vélo et tout autre mode de déplacement nécessitant l'effort humain, y compris ceux demandant l'assistance d'un moteur électrique (bicyclette assistée par exemple);

Considérant que jusqu'au 31 mars 2021, la Ville tient une consultation publique en ligne, en vue de définir sa Vision de la mobilité active;

Considérant que le quartier Saint-Jean-Baptiste est l'un où les citoyens ont le plus recours à la mobilité active;

Considérant que le CA du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste a maintes fois pris position pour une amélioration des infrastructures en matière de mobilité active;

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR MME CLAUDIA NGUYEN, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste nomme Mme Rose Savard-Paquet, en remplacement de Jean Beaulieu, au sous-comité ad hoc chargé de rédiger un mémoire que le CA du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste soumettra dans le cadre de la consultation publique.

Adopté à l'unanimité.

21-02-09 Deuxième période de questions du public

Une citoyenne demande à M. Jean Rousseau ce qui peut être fait par rapport à la placette devant Lucien-Borne. M. Jean Rousseau propose de faire de la sensibilisation par des affiches ou une pétition. Lui-même compte faire des pressions et demander à la Ville ce qu'ils prévoient. Quand il fera beau, des rencontres pourraient y être organisées afin de se réapproprier l'espace et de voir ce que les citoyens voudraient en faire. La citoyenne mentionne qu'elle commencera par porter plainte au 311 et M. Jean Rousseau l'y encourage.

21-02-10 Fonctionnement, informations

➤ Suivi – Résolution de janvier 2021 sur l'enfouissement des gouttières et des fils électriques

Le Conseil de quartier va contribuer à l'identification des sites plus problématiques dans le quartier afin de voir ensemble comment on peut rendre plus sécuritaires nos trottoirs.

➤ Société de développement commercial (SDC)

Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon n'a rien de nouveau à mentionner. Elle sonde les membres sur les différents projets possibles en vue de préparer l'été. Le prochain CA aura lieu le 12 mars afin de prendre des décisions en fonction des commerçants et leur appui.

Concernant le projet pilote éventuel de piste cyclable, les enjeux sont nombreux, notamment au niveau des livraisons, débarcadères, et perte de stationnements. Pour les commerces de proximité, ce n'est pas un enjeu mais pour les commerces de destination, leur clientèle vient essentiellement en voiture.

➤ Consultation sur les graffitis – Commentaires reçus

Radio-Canada avait approché le Conseil de quartier afin de savoir s'il notait une augmentation des graffitis dans le quartier. Le conseil a donc fait un sondage auprès des résidents. Les résultats étaient plutôt partagés 50/50. Certains trouvent que c'est stable et d'autres trouvent que ça va en augmentant à chaque année. Une entrevue aura peut-être lieu plus tard sur ce sujet.

21-02-11 Trésorerie

➤ État des finances

Les changements de signataires ont été faits. Les mouvements au compte concernent seulement les frais bancaires et les chèques en circulation pour les paiements dus pour les procès-verbaux.

Le solde du compte en date du 31 janvier 2021 : 3 867,92\$

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de janvier 2021

Résolution CA-21-15

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction;

SUR PROPOSITION DE MME MELISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALEKSANDRE LESSARD, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 85 dollars à Mme Nadia Mohammed-Azizi pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 janvier 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à même le poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement selon le barème prévu à la résolution CA-20-55.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21-02-12 Divers

M. Louis Dumoulin demande qu'on lui envoie le document traitant du 30km/h, car il existerait une version du document plus récente que 1999.

Afin d'envoyer les lettres de remerciement aux administrateurs ayant quitté lors de la dernière assemblée générale, il manque toujours un travail de mise en page à faire.

M. Daniel Leclerc rappelle que l'assemblée générale aura lieu en avril et qu'il est d'usage d'adopter en mars le rapport d'activités. Sinon, celui-ci pourra être adopté juste avant la séance.

21-01-13 Levée de l'assemblée

Mme Mélissa Coulombe-Leduc propose de lever l'assemblée du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 21 heures 27. M. Louis Dumoulin appuie.

Québec, le 18 février 2021

Par courrier électronique
Au Collectif mobilisateur des coops de SJB

Objet : Lettre d'appui au Collectif mobilisateur des coops de Saint-Jean-Baptiste

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du Projet *Les coops de Saint-Jean-Baptiste en mouvement* de votre Collectif. Nous soutenons cette initiative de consultation, de concertation et de participation des membres des coopératives du quartier visant à faire progresser les coops et le mouvement coopératif dans son ensemble. Ce projet sera bénéfique pour nos citoyens et nos communautés, et dans le respect des principes coopératifs.

Également, nous sommes au fait qu'un projet de partage et de mutualisation aiderait les coopératives qui rencontrent certains problèmes comme la mobilisation et le manque de ressources. Il est également pertinent de mettre en commun les outils et les expériences du milieu afin de soutenir les différentes coops dans leurs activités.

Un projet local tel que celui présenté au *Fonds d'initiative d'aide communautaire au locataire (FIACL)* du Centre de transformation du logement communautaire permettrait d'impliquer les coopératives du quartier Saint-Jean-Baptiste et des quartiers limitrophes, de les inviter à travailler ensemble vers un but commun et de développer un sentiment d'appartenance pour l'ensemble des membres habitant dans les coopératives de ce secteur.

De plus, la collaboration avec d'autres organismes d'habitation communautaire et sociale permettra de construire des liens durables et d'arrimer les services disponibles aux besoins des coopératives d'habitation. Nous soutenons des initiatives de ce genre qui peuvent s'avérer un atout important pour assurer la pérennité des coopératives d'habitation en leur permettant notamment de renforcer leurs memberships, leurs expertises, leur pouvoir d'achat ou leurs capacités de gestion.

Nous tenons donc à signifier notre appui au projet du Collectif mobilisateur pour cette demande de subvention.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations.

Mélissa Coulombe-Leduc

Mélissa Coulombe-Leduc

Présidente

Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste